

Mesdames, Messieurs bonjour et merci de votre présence.

Le quorum, qui est cette année de 50 membres présents ou représentés, est atteint à 14h30mn.

80. adhérents sont présents ou représentés sur un total de 149, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

Election des commissaires aux comptes :

Je remercie par avance les deux adhérents qui voudront bien vérifier les comptes pendant l'assemblée et nous faire part de leurs remarques lors de la présentation du rapport financier. Il est fait appel à candidatures.

Les adhérents qui sont candidats et sont donc proposés au vote de l'assemblée pour être commissaires aux comptes sont monsieur BIANCHI Claude et monsieur GOMILA Bernard.

Aucune voix contre, aucune abstention, ils sont donc élus à l'unanimité.

Modification du règlement intérieur :

Pendant que les commissaires aux comptes font leurs vérifications nous allons procéder à la mise à jour de notre règlement intérieur.

Après lecture et modification, le président soumet le nouveau règlement intérieur au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Avant propos:

Je voudrais vous faire part, dans cet avant propos, du problème que j'ai dû affronter en tout début de saison sur le chantier du 200 m et qui a entraîné l'incompréhension chez quelques adhérents qui ont participé à ces travaux.

En effet le matin du samedi 22 juillet 2017, je suis parti très en colère du chantier car, à mes yeux, la situation était en train de dégénérer et mettait ma responsabilité à rude épreuve.

Je m'explique : notre secrétaire de l'époque, Joël RIGOUX s'étant engagé à prendre en main les travaux de construction du bâtiment, il a souhaité s'entourer des conseils et de l'aide d'Alain MILESI. Comme il fallait envisager de changer les matériaux de la toiture de ce bâtiment, Joël RIGOUX m'a indiqué qu'Alain MILESI pouvait nous avoir des panneaux sandwich qui font en plus isolation thermique et acoustique. Le prix proposé nous a paru convenable et venant en direct par le fournisseur d'un de nos adhérents, nous avons pensé faire une bonne affaire.

Le problème survenu le 22 au matin c'est qu'Alain MILESI, qui était sensé connaître le produit et la conduite de la pose, ne connaissait rien des directives techniques de pose de ces panneaux. Il ne savait pas qu'il y avait des formes différentes suivant le versant du toit, il ne savait pas que la largeur totale des panneaux était de 18 mètres alors que la largeur du bâtiment ne fait que 17, 20 mètres, il a oublié de commander les plaques de finition des rives, et il a commandé un système de fixation des panneaux par vis auto-foreuses qui n'est pas adapté à notre charpente. Cette situation l'impolitesse d'Alain MILESI qui dirigeait le travail comme bon lui semblait sans tenir compte des demandes, des conseils et des questions posées, m'a fait perdre mon sang froid et Joël RIGOUX n'a rien fait pour arranger les choses.

J'ai préféré partir pour pouvoir me calmer.

J'ai eu tort car la pose des six premières plaques s'est faite en dépit du bon sens.

Je m'en suis expliqué lors d'une réunion du conseil d'administration que j'ai convoqué le mercredi suivant soit le 26 juillet 2017. J'ai expliqué aux conseillers présents les raisons de mon départ précipité et leur ai demandé d'exclure définitivement Alain MILESI de toute présence sur le chantier, de marquer une pause sur les travaux pour avoir le temps de nous procurer les systèmes de fixation des panneaux adaptés à notre charpente, cette demande a été acceptée à la majorité avec une voix contre et 3 abstentions.

Cette décision a entraîné la démission quasi immédiate de Joël RIGOUX de son poste de secrétaire.

Les recherches menées par notre trésorier adjoint Philippe POURSEL auprès des fournisseurs de panneaux sandwich pour nous fournir en fixations, nous ont permis de savoir également qu'Alain MILESI ne nous a pas fait avoir ces panneaux, mais nous les a revendus en prenant une marge commerciale plus que confortable puisqu'il n'a fait aucune avance financière car nous avons payé l'acompte lors de la commande puis l'intégralité de la facture avant livraison et qu'en plus, le jour de cette livraison, nous avons dû payer la location d'un engin pour amener les panneaux jusqu'à notre terrain.

Cet épisode très pénible vient après l'épisode de la saison précédente où nous avons mis en place les serrures à badges et qui nous a valu des reproches de certains d'entre vous. Cela fait beaucoup de désagréments.

Nous sommes trop peu nombreux à bien vouloir consacrer du temps pour faire marcher notre association aussi il faut que l'esprit associatif redevienne la règle pour nous créer le moins possible de travail supplémentaire.

Nous sommes tous les adhérents d'une même association et si certains ont choisi de faire du bénévolat et d'autres non, chaque choix est respectable. Chacun a sa place et s'il est légitime de ne pas vouloir s'engager dans des actions communes, il faut, tout de même, que tous nous facilitions la tâche des bénévoles. L'esprit « je paye ma cotisation donc je viens consommer » doit être banni.

Si des questions subsistent au sujet du stand 200m, merci de les préparer pour la fin de la séance lors des questions diverses.

Rapport moral

Pour la saison sportive 2017-2018, le nombre de nos adhérents est de 149, soit une diminution sensible par rapport à la saison dernière (177). Cette diminution a été en partie voulue pour pouvoir mieux maîtriser la sécurité et les dégradations. Nous avons pu nous débarrasser de certains adhérents peu respectueux de règles de sécurité mais cela a été assez désagréable à faire.

Fréquentation :

La fréquentation des stands est à peine satisfaisante. Les samedis de tir contrôlé il y a affluence cela est logique. La présence, certains jours, des policiers, municipaux ou nationaux, et de la FLS de Marcoule pour leur formation continue, n'a pas perturbé nos activités.

Je vous rappelle que si vous vous trouvez en présence de l'occupation du 25 mètres par la Police Nationale ou par les Polices Municipales de PONT ou de BANOLS, vous devrez aller tirer sur le 100 mètres car l'entraînement de la police ne permet pas une utilisation simultanée du 25 mètres par nos adhérents.

Par ailleurs, si vous vous trouvez, sur le pas de tir 100 mètres en présence de la FLS de Marcoule vous pouvez utiliser les places disponibles pour effectuer vos tirs mais vous devez suivre les commandements du moniteur de tir de la FLS pour les séquences de tir.

L'entretien :

Les stands sont entretenus par quelques bénévoles et je tiens à les remercier chaleureusement au nom de tous.

Pour ceux qui ne veulent pas donner un coup de main, il faut absolument ne pas salir et enlever tout déchet résultant de votre pratique car il serait anormal de créer du travail supplémentaire aux bénévoles.

Je vous rappelle que nous récupérons uniquement les douilles laiton de 22 long rifle et que toute autre douille laiton ou autre doit absolument être ramassée avec le plus grand soin et emportée par le tireur à son domicile pour être recyclée dans le circuit prévu dans sa commune.

Les tirs contrôlés :

Pour les séances de tirs contrôlés vous devez remettre au contrôleur votre licence en même temps que votre carnet de tir. Aucun tir contrôlé ne peut se faire si la licence n'est pas signée par le médecin.

Les tirs contrôlés se feront dorénavant selon un calendrier qui sera affiché sur le pas de tir 25 mètres et sera présent sur notre site internet.

Ce calendrier sera susceptible de modifications et donc vous devrez le consulter régulièrement.

Lors du report des tirs contrôlés de la saison dernière, nous avons fait l'objet de critiques très désobligeantes. Cette mesure est destinée à nous mettre à l'abri de tels désagréments.

Les tirs contrôlés se font sous la direction du vice président, Monsieur Robert PEREZ, du trésorier Monsieur Olivier ANTOINE, de Monsieur Daniel BELLET arbitre FFT ou du président Jean-Pierre VIALLE.

La sécurité :

Je vous rappelle que la sécurité sur nos stands est l'affaire de tous. Nous faisons régulièrement des travaux pour entretenir et améliorer les conditions pour que notre pratique soit la plus sûre possible mais vous devez avoir conscience que c'est chaque tireur qui, dans sa pratique, a la maîtrise de la sûreté de son tir. Pour cela les consignes édictées par la Fédération Française de Tir et notre règlement intérieur doivent être respectées à la lettre.

L'introduction d'un drapeau dans la chambre de votre arme à la fin de chaque passe de tir et avant de se déplacer en avant de la ligne de tir pour aller aux cibles, facilite pour le responsable du pas de tir et pour chaque tireur présent sur le pas de tir la visualisation rapide de la mise en sécurité des armes présentes sur les tables de tir. Pensez y c'est devenu une obligation sur tous les pas de tir dans tous les clubs.

Toujours pour notre sécurité à tous, lorsque vous êtes sur un pas de tir vous ne devez ouvrir à personne. Si c'est un de nos adhérents qui tape à la porte il a son badge sinon il n'est pas autorisé à venir. Pour les adhérents qui ont choisi de ne pas demander de badge ils ne peuvent venir que les jours de permanence.

Il vous est interdit de prêter votre badge à quiconque.

TSBM —Assemblée générale du 07/07/2018

Depuis le décret du 29 juin dernier, il est pratiquement devenu impossible d'avoir des invités pour leur faire connaître notre sport.

Attention : il vous est interdit désormais de faire pénétrer sur nos pas de tir une personne non licenciée auprès de la FFTir et à plus forte raison de lui faire essayer le tir, même à l'air comprimé.

Les licences :

Au cours de la saison sportive passée, nous avons eu la désagréable surprise de constater que certains tireurs, peu nombreux heureusement, n'ont pas fait signer leur licence par un médecin. C'est pourtant une obligation légale et une condition majeure pour être assuré pour la pratique du tir. Ils ont mis en défaut ma responsabilité et je ne veux plus prendre un tel risque.

Donc, nous n'actualiserons les badges d'accès que sur présentation de la licence signée par un médecin et l'accès au pas de tir est interdit après le 15 septembre à tout adhérent n'ayant pas sa licence de l'année sportive en cours signée par un médecin.

Toute infraction sera sanctionnée.

La plupart d'entre vous ont compris que le fait pour moi de disposer du paiement au moment de notre AG me facilite le travail de renouvellement et en plus vous permet d'être en règle pour le transport de vos armes sans rupture de continuité.

Pour ceux qui n'ont pas compris, je vais me faciliter le travail moi-même, je demanderai le renouvellement pour les retardataires en une fois à la fin de chaque mois.

Tant qu'ils n'auront pas leur nouvelle licence signée par le médecin ils ne pourront pas venir pratiquer et j'espère que vous comprenez mieux qu'il vous est interdit de les faire rentrer même si vous les connaissez bien.

Les licences vous seront remises après réception et pour ceux qui ne peuvent pas venir les récupérer rapidement ils devront me faire parvenir une enveloppe timbrée à leur adresse.

Travaux réalisés :

→200m

La toiture du bâtiment est posée mais il reste à faire quelques travaux de finition.

Travaux à prévoir :

→25m

Changement de quelques pare balles et il faut remplacer la fenêtre du pas de tir.

→100m

Changement de quelques pare balles.

→200m

La suite devra impérativement se faire sans ma participation aux travaux.

Rapport sportif:

Notre club a organisé cette année encore les CHAMPIONNATS INTERDEPARTEMENTAUX SILHOUETTE METALLIQUE carabine 22lr et Field Pistol les 14 et 15 avril 2018 (tous les départements de la ligue sont venus tirer chez nous.), ainsi que les CHAMPIONNATS REGIONAUX SILHOUETTE METALLIQUE carabine 22lr et Field Pistol les 02 et 03 juin 2018. Je tiens à remercier les arbitres et les bénévoles qui ont permis que ces manifestations se déroulent au mieux.

Nos tireurs ont aussi participé aux compétitions officielles suivantes :

- Championnat Départemental TAR 2018 à UZES (Gard)
- Championnat Régional TAR 2018 à LEZIGNAN CORBIERES (Aude)
- Championnat Départemental 25/50mètres 2018 à NIMES (GARD)
- Championnat Inter Départemental Silhouettes Métalliques carabine 22lr et Field Pistol 2018 à BAGNOLS SUR CEZE
- Championnat Régional Silhouettes Métalliques carabine 22lr et Field Pistol 2018 à BAGNOLS SUR CEZE

--Le détail des participants et des résultats obtenus sont sur notre site internet.

Notre club a aussi organisé un concours interne « blackfield » (tir sur silhouettes métalliques au revolver poudre noire) et un concours « winchfield » (tir sur silhouettes métalliques à la carabine à levier de sous garde).

Comme ces concours ludiques ont plu aux participants nous avons prévu d'en organiser, en principe, un tous les deux mois, le premier en interne et les suivants ouverts aux tireurs licenciés FFT. Les dates seront affichées sur nos pas de tir et sur notre site internet.

Après lecture du rapport moral et du rapport sportif le président les soumet au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, les rapports moral et sportif sont votés à l'unanimité.

Tarifs des licences:

Le prix de la licence pour la saison prochaine ne devrait pas changer (sous réserve des tarifs de la FFT).

Il reste fixé à :

--Pour les adultes ->160 euros pour les ayants droit des CE de Marcoule et 180 euros pour les extérieurs avec une remise de 30 euros pour les adhérents qui paient leur licence au plus tard le jour de l'AG.

--Pour les jeunes de moins de 18 ans au 1^o septembre->100 euros pour les ayants droit des CE de Marcoule et 105 euros pour les extérieurs avec une remise de 30 euros pour les adhérents qui paient leur licence au plus tard le jour de l'AG.

--Pour les Membres d'Honneur->120 euros avec une remise de 30 euros pour les adhérents qui paient leur licence au plus tard le jour de l'AG.

--Pour les licenciées d'une autre association de tir-> 110 euros.

Le président soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Rapport financier:

Le rapport financier est présenté et détaillé par le trésorier.

Le trésorier présente les comptes de l'association, le bilan et les comptes annexes.

Les commissaires aux comptes n'ont décelé aucune anomalie dans les comptes et les documents comptables qui leur ont été remis.

Le président soumet le rapport financier au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Comité directeur :

La saison précédente a vu la démission de Joël RIGOUX et de Luc VIALA. Pour être conforme à nos statuts le comité directeur doit obligatoirement avoir 12 membres.

Le comité directeur actuel se compose de messieurs,

-Olivier ANTOINE

-Régis BEAUDROIT

-Daniel BELLET

-Bernard DUMAY

-Philippe GENTIL

-Pascal MARGOTTEAU

-Michel PERBET

-Robert PEREZ

-Philippe POURSEL

-Jean-Pierre VIALLE

Il manque 2 membres. Le président fait appel à candidatures pour compléter le conseil.

Se sont présentés, monsieur Michel DE MALET ROQUEFORT et monsieur Thierry BARRE.

Le président soumet ce comité directeur au vote de l'assemblée.

Aucune voix contre, aucune abstention, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses:

Aucune autre question diverse n'étant proposée par l'assemblée, à 15h 30mn le président lève la séance après avoir remercié vivement les participants et les convie à partager le verre de l'amitié.

Le président
J.P. VIALLE



Le trésorier
O. ANTOINE



Le secrétaire
P. GENTIL

